BRIDGE BANK
GROUP CÔTE D'IVOIRE

CONDITIONS DÉBITRICES ET CRÉDITRICES APPLICABLES PAR BRIDGE BANK GROUP AU 01 OCTOBRE 2026 (MONTANT EN FCFA/HT)

TAUX DE BASE BANCAIRE BRIDGE BANK GROUP (TBB) : 10,75% depuis le 2 Novembre 2015

TAUX D'USURE : 14% depuis le 1er juin 2026

ENTREPRISES



BRIDGE BANK GROUP CI - IMMEUBLE TEYLIOM - PLATEAU, 33 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE 01 BP.13002 ABIDJAN 01
Tel: +225 27 20 25 85 85 - Fax: +225 27 20 25 85 99 - WWW.BRIDGEBANKGROUP.COM

TARIFS DES PRODUITS ET SERVICES OFFERTS A LA CLIENTELE DES ENTREPRISES ET ONG

I. CONDITIONS GENERALES DU COMPTE

1.1	**Conditions d'ouverture de compte**	
1.1.1	Ouverture de compte (avec remise de la convention de compte)	Dépôt initial : 500 000
1.1.1.1	Dépôt à terme Société, ONG et Association	10 000 000 (dépôt initial)+ 3 mois minimum
1.1.1.2	Compte d'instruments financiers (Société)-à décliner par type d'instrument	N/A
1.1.1.3	Compte Courant	Franco
1.1.1.4	Dépôts initiaux pour les ouvertures de comptes	*500 000 (SAS, SARL, SCI, Professions libérales, Coopératives, Associations) *5 000 000 (SA, Institutions financières, GIE)
1.1.1.5	Autres types de comptes	N/A
1.1.1.6	Assurance décès associée au compte courant	N/A
1.2	**Conditions de clôture de compte**	
1.2.1	Dépôt à terme Sociétés, ONG, et Associations	Franco *Pénalité de déblocage avant échéance 1%
1.2.2	Compte d'instruments financiers (Société) à décliner par type d'instrument	N/A
1.2.3	Compte courant (Sociétés & Entreprise Individuelle)	Franco
1.2.4	Lettre de clôture juridique	25 000
1.2.5	Autres types de clôture de comptes	N/A

II. SERVICES RATTACHES AU FONCTIONNEMENT DU COMPTE

2.1	**Gestion de compte**	
2.1.1	Conditions débitrices et frais	
2.1.1.1	Meilleur taux débiteur appliqué à la clientèle	TBB
2.1.1.2	Commission du plus fort découvert	0,25%
2.1.1.3	Commission de mouvement au débit sur compte courant	0,030% avec minimum 10 000
2.1.1.4	Commission de mouvement au crédit sur compte courant	N/A
2.1.1.5	Commission de dépassement sur compte autorisé	0,5% minimum 10 000 ; maximum 150 000
2.1.1.6	Commission de dépassement sur compte non autorisé	0,5% minimum 10 000
2.1.1.7	Frais de tenue de compte (tarif mensuel)	20 000
2.1.1.8	Arrêté de compte	Franco
2.1.1.9	Frais d'impayé sur prêts amortissables	10 000
2.1.2	Relevé d'identité bancaire (RIB)	
2.1.2.1	Relevé de compte	2 000 par page
2.1.2.2	Mensuel	Franco
2.1.2.3	À la demande (mois en cours)	2 000 par page
2.1.2.4	Autre période (tarif par mois)	2 000 par page
2.1.3	Attestation bancaire	
2.1.3.1	Attestation de solde	50 000
2.1.3.2	Attestation de non-engagement, etc.	50 000
2.1.3.3	Attestations de ligne de crédit	-Clients disposant de la ligne de crédit (dans la limite des lignes existantes): 100 000 (standard) 200 000 (avec dérogation) -Clients sans engagement : N/A
2.1.3.4	Autres types d' attestations bancaires	-100 000 (standard) -200 000 (Avec dérogation. Sous réserve d'acceptation de la dérogation par la banque.)
2.1.4	Frais de timbre pour versement espèces en compte	100
2.1.5	Frais pour procuration	10 000
2.1.6	Conditions créditrices	
2.1.6.1	Produits d'épargne	N/A
2.1.6.2	Autres dépôts	N/A
2.1.6.3	Intérêts créditeurs sur bon de caisse et compte à terme	N/A
2.1.6.4	Autres types de conditions créditrices	
2.1.6.4.1	Taux d'intérêt minimum sur dépôts à terme	Taux semestriel des DAT réglementés (cf BCEAO) DAT contractuels (voir conditions en agences)
2.2	**Moyen de paiement**	
2.2.1	Chèques	
2.2.1.1	Délivrance de chéquier	

2.2.1.1.2	Chèques barrés non endossables	Franco
2.2.1.1.2	Lettre-chèques	Franco
2.2.1.1.3	Emission chèques de banque	15 000
2.2.1.1.4	Chèques de banque UEMOA	N/A
2.2.1.1.5	Chèque de banque sur compte en devises (minimum et maximum)	N/A
2.2.1.2	Certification de chèque	N/A
2.2.1.3	Frais pour annulation de chèque de banque	Franco
2.2.1.4	Opposition sur chèque/chéquier par l'émetteur	chèque : 15 000 / chéquier : 30 000
2.2.1.5	Renouvellement opposition sur chèque/chéquier par l'émetteur	10 000
	levée d'opposition	10 000
2.2.1.6	Frais de destruction de chéquier	15 000
2.2.1.7	Frais de rejet impayé suite à l'absence ou l'insuffisance de provisions	10 000 Impayé
2.2.1.8	Forfait chèque impayé < à montant X FCFA (montant à préciser)	N/A
2.2.1.9	Expédition de chéquier à domicile (sous pli simple)	N/A
2.2.1.10	Expédition de chéquier à domicile (sous pli recommandé)	N/A
2.2.1.11	Frais sur chèque impayé	10 000 Impayé et 25 000 Déclaration à la CIP
2.2.1.12	Assurance perte et vol de moyens de paiement	N/A
2.2.1.13	Encaissement de chèques	
2.2.1.13.1	Encaissement de chèque dans l'UEMOA	Franco
2.2.1.13.2	Encaissement de chèque hors UEMOA	37 000 décomposé comme suit : *Commission d'encaissement : 10 000 *Courrier : 20 000 *Avis de sort : 5 000 *Commission de manipulation : 2 000
2.2.1.14	Frais de garde de Chéquier (mensuel, à partir de 45 jours)	5 000
2.2.1.15	Frais de rejet (motif autre que absence ou insuffisance de provision)	10 000
2.2.2	Cartes Bancaires	VISA Signature 150 000
2.2.2.1	Renouvellement /cotisation annuelle	N/A
2.2.2.1.1	Carte interbancaire (nationale ou UEMOA)	N/A
2.2.2.1.1.1	Coût des retraits aux Guichets Automatiques de Banque (GAB) /Distributeurs Automatiques de Billets (DAB)	N/A
2.2.2.1.1.2	Coût des retraits aux Guichets Automatiques de Banque des confrères de la zone UEMOA	N/A
2.2.2.1.1.3	Consultation de solde	N/A
2.2.2.1.1.4	Mini relevé	N/A
2.2.2.1.1.5	Frais de gestion mensuels	N/A
2.2.2.1.1.6	Frais de gestion annuels	N/A
2.2.2.1.2	Cartes interbancaire internationale (avec VISA, MASTERCARD, etc.)	N/A
2.2.2.2	Délivrance de carte additionnelle	VISA Signature 150 000
2.2.2.3	Confection de carte en urgence	N/A
2.2.2.4	Frais de reconfection de la carte (sauf défectuosité)	VISA Signature 150 000
2.2.2.5	Réédition du code confidentiel	10 000
2.2.2.6	Demande d'autorisation pour dépassement de plafond	10 000
2.2.2.7	Opposition carte	
2.2.2.7.1	Par le client : perte ou vol	10 000
2.2.2.7.2	Par la banque : usage abusif (Société)	N/A
2.2.2.8	Frais de non-restitution de carte en opposition / usage abusif	N/A
2.2.2.9	Modification de contrat (carte, plafond...)	Franco
2.2.2.10	Expédition à domicile : frais d'envoi minimum	N/A
2.2.2.11	Ouverture de dossier de fraude	N/A
2.2.2.12	Frais de gestion des cartes (à décliner par type de carte)	N/A
2.2.2.13	Prestations services monétiques (consultation / édition de solde d'historique)	N/A
2.2.2.13.1	Retrait d'espèces dans les Distributeurs Automatiques de Billets	
2.2.2.13.1.1	Retrait d'espèces dans les Distributeurs Automatiques de Billets de la banque du client	Franco
2.2.2.13.1.2	Retrait d'espèces dans les Distributeurs Automatiques de Billets autres banques locales (GIM UEMOA)	500
2.2.2.13.1.3	Distributeurs Automatiques de Billets dans la zone UEMOA (GIM UEMOA)	500
2.2.2.13.1.4	Distributeurs Automatiques de Billets hors zone UEMOA	2.5% minimum 2 500, maximum 10 000
2.2.2.13.2	Services accessibles via les Guichets Automatiques de Banque / Distributeurs Automatique de Billets	
2.2.2.13.2.1	Consultation / édition de solde dans la banque du client	Franco
2.2.2.13.2.2	Consultation / édition d'historique de solde	Franco
2.2.2.14	Paiements	
2.2.2.14.1	Paiement dans la zone UEMOA	Franco

2.2.2.14.2	Paiement hors zone UEMOA	•2.5% pour les montants < 2 000 000 •5% pour les montants >= 2 000 000
2.2.3	Virements et Prélèvements	
2.2.3.1	Virements	
2.2.3.1.1	Virement interne reçu ou émis (de compte à compte dans la même banque)	Franco
2.2.3.1.2	Virement sur place vers un tiers (STAR-UEMOA)	5 000
2.2.3.1.3	Virement entre agences en faveur d'un tiers	Franco
2.2.3.1.4		
2.2.3.1.5	Virement dans l'UEMOA (STAR-UEMOA)	"Inférieur à 50 000 000 : 5000 à partir de 50 000 000 : 10 000"
2.2.3.1.6	Encaissement de virements nationaux, communautaires & internationaux reçus	Franco
2.2.3.1.7	Mise en place de virement permanent local ou autre	
2.2.3.1.7.1	Ouverture de dossier	Franco
2.2.3.1.7.2	Exécution de l'opération	"Interbancaire : 5 000 Interne : Franco
2.2.3.1.8	Remise de virement (support télétransmission)	Franco
2.2.3.1.9	Mise à disposition de fonds	Franco
2.2.3.2	Prélèvements	
2.2.3.2.1	Mise en place de l'autorisation de prélèvement	
2.2.3.2.1.1	Ouverture du dossier	N/A
2.2.3.2.1.2	Exécution de l'opération	N/A
2.2.3.2.2	Frais d'opposition sur avis de prélèvement	N/A
2.2.3.2.3	Émission de prélèvement par une entreprise	N/A
2.2.3.2.4	Paiement d'un prélèvement	N/A
2.2.3.2.5	Remise d'avis de prélèvement (support télétransmission)	N/A
2.2.3.2.6	Frais de prélèvement impayé (sans provision)	N/A
2.2.3.2.7	Rejet de prélèvement à l'initiative du client	N/A
2.2.3.3	**Effets de Commerce**	
2.2.3.3.1	Frais sur paiement d'effets	Franco
2.2.3.3.2	Frais d'encaissement sur effets	5 000
2.2.3.3.2.1	• Si impayé, frais de rejet	"10 000 Impayé ; 25 000 Déclaration à la CIP"
2.2.3.3.3	Commission de bordereau	0,25% et un minimum de 5 000
2.2.3.3.4	Commission d'endos	N/A
2.2.3.3.5	Intérêts	14,5% avec 10% de retenue de garantie
2.2.3.3.6	Port de lettre	"UEMOA : 15 000 ; Hors UEMOA : 20 000"
2.2.3.3.7	Frais fixe	N/A
2.2.3.3.8	Frais de protêt	Au réel
2.2.3.3.9	Frais de prorogation d'échéance	10 000
2.2.3.3.10	Autres effets de commerce	
2.2.3.3.10.1	Frais de retrait ou d'annulation d'effet	5 000
2.2.3.3.10.2	Commission de domiciliation d'effet non avisé / UEMOA	5 000
2.2.3.3.10.3	Commission de domiciliation d'effet non avisé / Hors UEMOA	10 000
2.2.3.3.10.4	Avis de sort / Effet	5 000
2.2.3.3.10.5	Commission de manipulation / par effet Hors UEMOA	2 000
2.2.3.3.10.6	Opposition sur effet	10 000
2.2.3.3.10.7	Frais de rejet impayé suite à l'absence ou insuffisance de provisions	"10 000 Impayé ; 25 000 Déclaration à la CIP"
2.2.3.3.10.8	Frais de rejet (motif autre que absence ou insuffisance de provisions)	10 000
	III. SERVICES BANCAIRES	
3.1	**Dates de valeurs appliquées**	
3.1.1	Virement reçu	J + 1
3.1.2	Remise de chèque : UEMOA	J + 2
3.1.3	Remise d'effets à l'escompte	J + 1
3.1.4	Virements émis, domiciliation d'effets, paiement de chèques	J - 1
3.1.5	Versement et retrait d'espèces	J
3.1.6	Livret d'épargne	J+15 / J-15
3.2	**Frais liés aux services bancaires**	
3.2.1	Dépôt d'espèces dans la banque du client quelque soit le guichet (hors acquittement de frais de timbre fiscal)	Franco
3.2.2	Retrait d'espèces dans la banque du client quelque soit le guichet, à l'exception des opérations par chèque de guichet	Franco
3.2.3	Émission de chèque de banque en FCFA	15 000
3.2.4	Émission de chèque de banque en autres devises	Frais de dossier : 20 000 ; Commission de transfert : 1,5% avec un minimum de 20 000 ; Taxe : 0,6% ; Frais d'autorisation : 20 000 ; Frais Swift : 15 000 ; Frais de correspondant : au réel

3.2.5	Rejet de chèque	10 000
3.2.6	Demande d'opposition	15 000 par Chèque et 30 000 par Chéquier
3.2.7	Incident sur compte(ATD, Saisie conservatoire et attribution de créances)	
3.2.7.1	Frais d'avis à tiers détenteur et de saisie attribution de créances et saisie conservatoire de créances	50 000
3.2.7.2	Mainlevée d'avis à tiers détenteur et de saisie attribution de créances et saisie conservatoire de créances	50 000
3.2.7.3	Mainlevée de garantie	Au réel
3.2.8	Protêt	Au réel
3.2.9	Frais de circularisation / Commissaire aux comptes	Clients sans ligne de crédit 110 000 Clients avec ligne de crédit 220 000
3.2.10	Changement de signature	Franco
3.2.11	Modification d'intitulé de compte	Franco
3.2.12	Changement d'adresse	Franco
3.2.13	Changement de garde de titre	N/A
3.2.14	Frais de nantissement	Au réel
3.2.15	Frais de saisie d'attribution (ATD)	50 000
3.2.16	Frais de reclassement	50 000
3.2.17	Autre types de services bancaires	N/A
	IV. SERVICES DE BANQUE À DISTANCE	
4.1	**Avis de débit & Crédit par voie électronique**	Franco
4.2	**Banque en ligne**	5 000
4.3	**Virement électronique vers un autre établissement bancaire**	5 000
4.4	**Services SMS**	Franco
4.5	**Accès au service de consultation et de gestion de compte sur internet et internet mobile**	Franco (seul les coûts sont à la charge du client)
4.6	**Téléchargement de fichiers WEB (demande de relevé à partir de compte en ligne)**	Franco
4.7	**Autres types de services banque à distance**	
	• Service de virement de masse (salaires, etc...) et virement fournisseur	5 000
	• Service de paiement de cotisation sociale (CNPS, CNAM,CMU)	Franco
	• Mail sécurisé	Franco
	• Demande de chéquier	Franco
4.7.1	BRIDGE COLLECT	Nous consulter
	V. GESTION DES INCIDENTS DE PAIEMENT	
5.1	Frais de déclaration d'opposition à la banque centrale	N/A
5.2	Frais de mainlevée d'opposition Banque centrale	N/A
5.3	Lettre de relance pour compte débiteur (pli simple)	10 000
5.4	Lettre de relance pour compte débiteur (pli recommandé)	10 000
5.5	Lettre de déclaration à la CIP	25 000
5.6	Frais de rejet impayé suite à l'absence ou insuffisance de provisions	10 000 Impayé et 25 000 Déclaration à la CIP
5.7	Forfait chèque impayé < à Montant X FCFA (montant à préciser)	N/A
5.8	Certificat de non-paiement	Franco
5.9	Autres types de frais de gestion des incidents de paiement	N/A
	VI. OPERATIONS SUR TITRES	
6.1	Frais de tenue de gestion (prélèvement trimestriel)	Franco
6.2	Achat & vente de valeur mobilière (actions & obligations)	N/A
6.3	Épargne salariale (Plan Épargne Entreprise)	N/A
6.4	Lettre de relance pour compte débiteur (pli recommandé)	N/A
6.5	Relevé mensuel	Franco
6.6	Relevé de titres à la demande	Franco
6.7	Autres types d'opérations sur titres • Commission de conservation : < 50 milliards : 0,25% / De 50 à 100 milliards : 0,20% / < 100 milliards : 0,15% • Transfert de titre : 0,15% par ligne + frais de DC/BR maximum 50 000 • Frais de nantissement et de denantissement de titre : 0,25% par ligne, maximum 50 000 • Frais d'ouverture de compte : gratuit • Frais de fermeture de compte : gratuit	
	VII. OPÉRATIONS DE CHANGE	
7.1	Achat et vente de billets de banque (commission manipulation achat et vente)	*Achat euro : Franco *Vente euro et autres devises : 2,5% *Achat de USD : cours du jour moins 30 FCFA *Vente de USD : cours du jour plus 30 FCFA

7.2	Achat et vente de chèques de voyage en Euro (commission à prévoir)	N/A
7.3	Achat et vente de chèques de voyage en autres devises cotées (commission à prévoir)	N/A
7.4	**Autres types d'opération de change**	
7.4.1	FX FORWARD	
7.4.1.1	Achat à terme	Frais de souscription : 25 000 par opération Commission transfert : A négocier Marge sur la devise : A négocier
7.4.1.2	Vente à terme	Frais de souscription : 25 000 par opération Commission transfert : A négocier Marge sur la devise : A négocier

VIII. OPÉRATIONS DE CRÉDIT

8.1	**Crédit de trésorerie (taux d'intérêt à déterminer par rapport au TBB+marge)**	
8.1.1	Découvert du compte convenu ou non formalisé (MTD + Marge)	TBB+3,25 %
8.1.2	Découvert en compte convenu ou formalisé (MTD + Marge)	TBB+3,25 %
8.1.3	Crédits à court terme (MTD + Marge)	TBB+3,25 %
8.1.4	Autres crédits à court terme (MTD + Marge)	TBB+3,25 %
8.1.5	Autres crédits à moyen et long termes (MTD + Marge)	TBB+3,25 %
8.1.6	**Crédit-Bail**	
8.1.6.1	Mobilier	Nous consulter
8.1.6.2	Immobilier	N/A
8.1.7	Financement en devises	N/A
8.1.8	Crédit de mobilisation de créances nées sur l'étranger	N/A
8.1.9	Autres financements en devises	N/A
8.1.10	Escompte d'effets de commerce (par type d'effet)	TBB+3,25% et 10% de retenue de garantie
8.1.11	Facilité de caisse et avances (type à définir)	TBB+3,25 %
8.1.11.1	Avance Sur Bon de Commande	Nous consulter
8.1.11.2	Avance Sur Facture	Nous consulter
8.1.12	Prêt de consolidation de découvert	TBB+3,25 %
8.1.13	Bridge Factoring (Affacturage)	Nous consulter
8.1.14	Autres types de crédits de trésorerie	TBB+3,25 % (Commission de non utilisation 1% annuel)
8.1.15	Commission de tirages sur ligne de credit (Bilan : ASBC/M)	0,25% flat du montant du tirage
8.2	**Crédit par signature**	
8.2.1	Caution sur marchés	Frais de dossier : 15 000 + Droits de timbre : Au réel + 3% par an du montant avec minimum 50 000 par trimestre indivisible.
8.2.2	Caution fiscale et douanière	Frais de dossier : 15 000 + Droits de timbre : Au réel + 3% du montant avec minimum 100 000 par trimestre indivisible.
8.2.3	Aval de traites	Frais de dossier : 15 000 + Droits de timbre : Au réel + 3% du montant avec minimum 100 000 par trimestre indivisible
8.3	**Operations connexes aux opérations de crédits**	
8.3.1	Main levée hypothèque partielle ou totale (hors frais notariés & d'enregistrement)	Au réel
8.3.2	Avenant sur contrat prêt	Au réel
8.3.3	Modification simple (date d'échéance, N° de compte ou périodicité)	Franco
8.3.4	Modification des taux avec réédition du tableau d'amortissement	Franco
8.3.5	Autres modifications nécessitant une rédaction d'acte	Franco
8.3.6	Demande de décompte	Franco
8.3.7	Demande d'édition de tableau d'amortissement	5 000
8.3.8	Frais d'échéance impayé (selon périodicité)	Pénalité de retard 2% l'an + le taux d'intérêt contractuel
8.3.9	Commission d'engagement	0,5% du montant prêté
8.3.10	Frais d'étude des dossiers de prêt	
8.3.10.1	Frais et commission d'escompte	Commissions de bordereau : 5 000 ; Commissions de manipulation : 4 000 / effet ; Commissions d'endos : 1,8% Minimum 5 000 ; Port de lettre : 1 500; Frais de prorogation : 12 000 ; Frais de retour impayé : 15 000
8.3.10.2	Caution et avals	Frais de dossier: 15 000 + Droits de timbre : Au réel + 3% du montant avec minimum 50 000

IX. OPÉRATIONS AVEC L'ÉTRANGER

9.1	**Encaissement chèque et effet en devises**	
9.1.1	Euro	
9.1.1.1	Commission prorogation-commission rapatriement	Commissions de bordereau : 5 000 Commissions de manipulation : 4 000/effet ; Commissions d'endos : 1,8% Minimum 5 000 ; Port de lettre : 1 500 ; Frais de prorogation : 12 000 ; Frais de retour impayé : 15 000 ; Frais d'envoi DHL : au réel avec un minimum de 80 000
9.1.1.2	Commission d'encaissement	10 000 Hors Frais de correspondant
9.1.1.3	Frais d'envoi	30 000
9.1.1.4	Provisions pour retour de chèques sur effets impayés	N/A
9.1.1.5	Provisions pour retour de chèque impayé	30 000
9.1.1.6	Avis de sort / SWIFT	10 000
9.1.1.7	Commission de manipulation	2 000
9.1.1.8	Date de valeur	J+30
9.1.2	Autres devises	Frais d'envoi DHL : au réel avec un minimum de 80 000
9.1.2.1	Commission de change 0,5%	0.5
9.1.2.2	Commission d'encaissement 0,15% minimum	N/A
9.1.2.3	Frais d'envoi	30 000
9.1.2.4	Avis de sort / SWIFT	15 000
9.1.2.5	Provision pour retour de chèque impayé	30 000
9.1.2.6	Commission d'encaissement	10 000 (Hors frais de correspondant)
9.1.2.7	Commission de manipulation	2 000
9.1.2.8	Date de valeur	J+30
9.2	**Emission de chèques et effets en devises**	
9.2.1	Euro	
9.2.1.1	Frais de dossier	20 000
9.2.1.2	Commission de transfert	Éligibles BCEAO : 1,50% minimum 20 000 ; Non éligbles BCEAO : selon les conditions du marché
9.2.1.3	Taxe (TTHU)	0,60%
9.2.1.4	Frais SWIFT	15 000
9.2.1.5	Frais liés à l'autorisation de change	20 000
9.2.1.6	Frais de correspondant	Au réel
9.2.2	Autres devises	
9.2.2.1	Frais de dossier	20 000
9.2.2.2	Taxe	0,60%
9.2.2.3	Frais liés à l'autorisation de change	20 000
9.2.2.4	Frais SWIFT	15 000
9.2.2.5	Autres types d'opération avec l'étranger	
9.2.2.5.1	Commission de transfert	1,50%
9.3	**Encaissement chèques et effets libres reçus de l'étranger ou de la zone UEMOA**	
9.3.1	Chèques reçus par la compensation régionale	Franco
9.3.2	Frais d'encaissement	Franco
9.3.3	Frais de manipulation	Franco
9.3.4	Frais de SWIFT	Franco pour les valeurs de la zone UEMOA 15 000 pour les valeurs Hors UEMOA
9.3.5	Frais de port de lettre	Franco
9.3.6	Frais sur chèque en souffrance	Franco
9.3.7	Frais fixe d'impayés	30 000
9.4	**Transferts**	
9.4.1	Transferts zone UEMOA	25 000
9.4.2	Transferts hors zone UEMOA	
9.4.2.1	Virement hors UEMOA (Transfert SWIFT avec change en autres devises)	Frais de dossier : 20 000 Commission de transfert , Éligibles BCEAO : 1,50% minimum 20 000 ; Non éligbles BCEAO : selon les conditions du marché. Taxe : 0,6% ; Frais d'autorisation : 20 000 Frais Swift : 15 000 ; Frais de correspondant : au réel *Dans la limite de la disponibilité des devises

9.4.2.2	Virement hors UEMOA (Transfert SWIFT sans change en autres devises)	Frais de dossier : 20 000 Commission de transfert , Éligibles BCEAO : 1,50% minimum 20 000 ; Non éligbles BCEAO : selon les conditions du marché. Taxe : 0,6% ; Frais d'autorisation : 20 000 Frais Swift : 15 000 ; Frais de correspondant : au réel *Dans la limite de la disponibilité des devises
9.4.3	Autres types de transferts	N/A
9.5	**Opérations documentaires**	
9.5.1	Remise documentaire import	Frais de dossier 15 000 + Frais de transmission 25 000 + Courtage par jeu de B/l (15 000 par connaissement) + Commission de transfert 1,5% + TTHU 0,6% + Commission d'acceptation 0,25 % avec minimum 15 000
9.5.1.1	Frais de relance ou frais SWIFT	20 000
9.5.1.2	Commission de prorogation	0,15% du montant Mininum 15 000
9.5.1.3	Frais d'annulation	20 000
9.5.1.4	Frais d'impayés	35 000
9.5.1.5	Protêt	Au réel
9.5.1.6	Remise document Franco de paiement	100 000
9.5.2	Remise documentaire export	Frais de dossier 15 000 + Frais de courrier express 25 000 + Courtage par jeu de B/l (15 000 par connaissement) Frais d'envoi DHL : au réel avec un minimum de 80 000
9.5.2.1	Frais de relance ou Frais Swift	15 000
9.5.2.2	Frais d'impayés sur remise / Annulation	30 000
9.5.3	Crédit documentaire import	Frais de dossier 25 000
9.5.4	Ouverture de crédoc	3% par an, soit 0,75% par trimestre indivisible, minimum 75 000
9.5.5	Utilisation du crédoc	Commission d'utilisation 0,25% flat, minimum 50 000 + Commission de transfert (nous consulter) + TTHU 0,6%
9.5.5.1	Commission de levée de réserve	25 000
9.5.5.2	Commission d'acceptation	1% l'an, soit 0,25 % / trimestre indivisible, Minimum 50 000
9.5.6	Modification du montant ou de la validité du crédoc	idem à l'ouverture minimum 50 000
9.5.6.1	Frais d'annulation	50 000
9.5.6.2	Autres modifications	25 000
9.5.7	Crédit documentaire export	Frais de dossier : 25 000 + Commission de notification 0,1% flat minimum 25 000 ; Frais d'envoi DHL : au réel avec un minimum de 80 000
9.5.7.1	Commission de confirmation	2% l'an, soit 0,5 % / trimestre indivisible minimum 50 000
9.5.7.2	Commission d'acceptation	1,5% l'an soit 0,375 % / trimestre indivisible minimum 50 000
9.5.7.3	Courrier express	25 000
9.5.7.4	Levée de réserve	25 000
9.5.7.5	Commission de modification	25 000
9.5.7.6	Commission d'utilisation	0,25 % flat minimum 25 000
9.5.7.7	Frais d'annulation	40 000
9.5.7.8	Commission de préavis d'ouverture et de transmission	25 000
9.5.7.9	Crédit documentaire export transférable	Commission sur transfert 0,15 % minimum 15 000
9.5.8	Domiciliation recettes d'exportation	Franco
9.5.9	Lettre de crédit	N/A
9.6	**Domiciliation de factures**	
9.6.1	Frais de domiciliation de factures	10 000
9.6.2	Frais de relance	10 000
9.6.3	Frais de non apurement	10 000
	X. AUTRES SERVICES (DIVERS)	
10.1	**Frais de recherche de documents (en unité)**	
10.1.1	0 à 30 jours	30 000
10.1.2	31 à 60 jours	30 000
10.1.3	61 à 90 jours	30 000
10.1.4	Plus d'un an	30 000
10.1.5	Supplément par photocopie	Franco
10.2	**Boîte à lettres**	25 000
10.3	**Location de coffre-fort**	N/A
10.4	**Frais de reproduction de clé**	N/A
10.5	**Demande de renseignements sur client**	Franco

10.6	**Demande de renseignements commerciaux (par télécopies et avec accord du client)**	Franco
10.7	**Demande de renseignements financiers**	50 000
10.8	**Demande de renseignements comptables (Commissaires aux comptes)**	50 000
10.9	**Abonnement mensuel au site internet**	Franco
10.10	**Information annuelle des cautions**	Information semestrielle des cautions : 30 000
10.11	**Successions**	
10.11.1	Frais d'ouverture de dossier de succession	Frais fixe : 20 000 ; Commission calculée sur le solde du compte : 2% Maximum 2 000 000
10.11.2	Frais de dossier de succession (règlement selon l'actif)	2 % maximum 2 000 000
10.11.3	Frais annuels de tenue de compte	240 000
10.12	**Frais annuels sur compte inactif (créances arriérées)**	240 000
10.13	**Frais relatif saisie-arrêt/avis à tiers détenteur ou opposition administrative**	
10.13.1	Lettre d'avertissement	15 000
10.13.2	Lettre d'injonction	30 000
10.13.3	Avis à Tiers Détenteur / Frais de mainlevée	50 000
10.14	**Attestation d'avoirs**	50 000
10.15	Reconstitution d'extrait de compte	Frais de recherche de documents (en unité) 0 à 30 jours : 3 000 ; 31 à 60 jours : 6 000 ; 61 à 90 jours : 10 000 ; Plus d'un an : 15 000 ; Supplément par photocopie : 500
10.16	**Autres types de services**	30 000
10.16.1	Certificat de dépôt de capital	1% du dépôt (Minimum 100 000 ; Maximum 1 000 000)
10.16.2	Hypothèque	Au réel
10.16.3	Mainlevée sur saisie attribution et conservatoire	50 000
10.16.4	Frais de gestion des comptes en sequestre	250 000
10.16.5	Frais d'avocat	Au réel
10.16.6	Frais de commissaire de justice	Au réel
10.16.7	Frais d'enregistrement (Contrat de prêt, nantissement, prise de gage)	Au réel
10.16.8	Divers frais d'enregistrement	Au réel
10.16.9	Acte de caution personnelle	Au réel
10.16.10	Enregistrement contrat de prêt et LTD	Au réel
10.16.11	Nantissement de produits	Au réel
10.16.12	Frais d'enregistrement et droits de timbres / succession	Au réel
10.16.13	Demande de solde en agence	3 000
10.16.14	Produits de Partenariat d'Assurances	
10.16.14.1	ASSURANCE HOMME CLE	Le taux de la prime annuel est égal à 0.69% du capital défini à l'adhésion pour les découverts et autres crédits à capital constant.
10.16.14.2	BRIDGE ASSUR AUTO	En fonction de la formule choisie
10.16.14.3	MULTIRISQUE HABITATION/ IMMEUBLE	En fonction de la formule choisie
10.16.14.4	MULTIRISQUE PROFESSIONNELLE	En fonction de la formule choisie
10.16.14.5	BRIS DE MACHINES	En fonction de la formule choisie
10.16.14.6	STOCK DE MARCHANDISES	En fonction de la formule choisie
10.16.14.7	TOUS RISQUES CHANTIER	En fonction de la formule choisie
10.16.15	Location Terminal de Paiement Electronique (TPE)	Nous consulter

Méthode de calcul du taux effectif global (TEG)

Le TEG est le taux qui intègre l'ensemble des coûts liés au prêt notamment, le taux d'intérêt, les frais de dossier et l'assurance.
Exemple de calcul du TEG:

RUBRIQUE	VALEUR
Montant du prêt	1 000 000
Taux d'intérêt	8,5
Durée	12 mois
Frais de dossier	10 000
Taxe	10%
Assurance (flat)	4 500
TEG	12,33%

La formule mathématique du TEG se présente comme suit :

$$\sum_{k=1}^{k=m} \frac{A_k}{(1+i)^{t_k}} = \sum_{p=1}^{p=n} \frac{A_p}{(1+i)^{t_p}}$$

i : le taux effectif global annuel
k : le numéro d'ordre d'un déblocage de fond
m : le numéro d'ordre du dernier déblocage
Ak : le montant du déblocage numéro k
tk : l'intervalle de temps entre le premier déblocage et le déblocage numéro k

p : le numéro d'ordre d'une échéance de remboursement
n : le numéro d'ordre de la dernière échéance
Ap : le montant de l'échéance numéro p
tp : l'intervalle de temps entre le premier déblocage et l'échéance numéro p

INFORMATIONS RELATIVES AUX RÉCLAMATIONS

Bridge Banque Group Côte d'Ivoire met à votre disposition plusieurs canaux pour remonter vos réclamations :

- En agence, auprès de votre chargé d'affaires ou de la chargée de clientèle
- Par WhatsApp au +225 05 74 86 12 94
- Via le formulaire de réclamation :

https://forms.office.com/r/t0cB4TsNxB?origin=lprLink

- En scannant le QR code disponible en agence
  Par Facebook : https://www.facebook.com/BridgeBankGroupCI
- A l'adresse : reclamation@bridgebankgroup.com
- Via notre site institutionnel : bridgebankgroup.com

Un e-mail d'accusé de réception vous est adressé dès l'enregistrement de votre réclamation.
Le délai maximum de traitement des réclamations est de 30 jours, conformément aux dispositions de l'article 7 de la circulaire N°002-2020/CB/C de la BCEAO. L'accès au dispositif des réclamations et leur traitement par **Bridge Bank Group Côte d'Ivoire** sont gratuits.



BRIDGE BANK GROUP - IMMEUBLE TEYLIOM - PLATEAU, 33 AVENUE DU GENERAL DE GAULLE - 01 BP.13002 ABIDJAN 01
Tel: +225 27 20 25 85 85 - Fax: +225 27 20 25 85 99 - WWW.BRIDGEBANKGROUP.COM